

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34



@Rennes_presse

Jeudi 25 juin 2020

Fortes chaleurs

Recensement des personnes âgées ou handicapées isolées

Les personnes seules, âgées ou handicapées sont particulièrement impactées en période estivale et de fortes chaleurs.

Afin de prévenir et de lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, la Ville de Rennes tient un registre nominatif des personnes âgées et handicapées vivant à leur domicile.

L'inscription sur ce registre est gratuite, confidentielle et repose sur la base du volontariat : il s'agit d'une mesure préventive, recommandée par les autorités sanitaires pour les personnes seules, résidant à leur domicile, qu'elles soient :

- âgées de 65 ans et plus,
- âgées de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail,
- adultes handicapées.

Pourquoi s'inscrire sur ce registre ?

En cas de canicule, les personnes enregistrées sur le registre seront contactées par téléphone. Le personnel qualifié de la Maison des Aînés et des Aidants de la Ville de Rennes prendra régulièrement des nouvelles des personnes inscrites, et pourra les orienter ou les conseiller en cas de besoin.

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par la Préfecture, ce registre pourra être communiqué au Préfet qui coordonnera les interventions des services sanitaires et sociaux.

Comment s'inscrire ?

- soit par courrier adressé à :
Mairie de Rennes,
Maison des aînés et des aidants
Hôtel de ville - CS 63126– 35031 Rennes Cedex,
- en remplissant un formulaire disponible sur [le site internet de la Ville de Rennes](#)
- par courriel à clic@ccasrennes.fr
- par téléphone au 02.23.62.21.40.

Le représentant légal de la personne ou un tiers (médecin, travailleur social, voisin, ami...) peut également faire une demande individuelle à condition de la formuler par écrit.

À noter : l'inscription sur ce registre reste facultative. La Ville de Rennes n'a mandaté personne pour démarcher par téléphone et cette inscription n'entraîne pas de visite systématique à domicile.

Quelques conseils en cas de fortes chaleurs :

Des gestes simples permettent d'éviter la déshydratation et les coups de chaleur :

- boire régulièrement ;
- se rafraichir en se mouillant la peau, manger en quantité suffisante, privilégier une alimentation froide et riche en eau, éviter de boire de l'alcool ;
- éviter les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes, passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (bibliothèque, cinéma, supermarché...) ;
- maintenir son logement au frais (fermer rideaux, volets et fenêtres durant la journée, ouvrir le soir ou la nuit s'il fait plus frais) ;
- appeler le médecin en cas de fièvre, de diarrhées, de vomissements, de maux de tête ou de fatigue ou de somnolence ;
- donner régulièrement des nouvelles à ses proches.

Il est recommandé de prendre régulièrement des nouvelles de sa famille, ses voisins ou amis âgés, d'organiser leur soutien et de leur prodiguer des conseils.

Informations pratiques

→ Des informations sont disponibles sur le site internet de la Ville de Rennes en cliquant [ici](#).